Chancre coloré : la Ville d'Avignon poursuit la protection de son patrimoine arboré



Depuis 2015, la lutte contre le chancre coloré est obligatoire au niveau national. Un arrêté publié le 31 janvier 2025, intégrant les dispositions européennes de 2022, encadre notamment les mesures de prophylaxie, l'abattage des platanes contaminés et le dessouchage lorsque les conditions techniques le permettent.

À Avignon, la campagne de surveillance menée par la FREDON PACA, en lien avec le service Patrimoine Arboré de la Ville, a identifié cette année 60 platanes contaminés.

Au total, 286 platanes ont été classés comme contaminés ou potentiellement exposés : 60 sont concernés par la campagne d'abattage et 226, situés dans un périmètre de 35 mètres autour d'un arbre malade, restent sous surveillance jusqu'au prochain contrôle. Platane copie

Les résultats 2026 montrent une évolution encourageante : 19 foyers actifs sont recensés cette année, contre 33 en 2025, tandis que le nombre de platanes effectivement contaminés est passé de 117 à 60. Cette baisse ne signifie toutefois pas la disparition du risque. Deux nouveaux points de contamination ont notamment été détectés à proximité de l'école Sixte-Isnard et dans le secteur de l'avenue Monclar / école Marcel-Perrin.

Des abattages nécessaires pour contenir la maladie

À Avignon, la stratégie retenue est celle de l'enrayement. Elle consiste à supprimer les foyers identifiés afin de limiter la progression de la maladie vers les platanes encore sains.

L'abattage des arbres diagnostiqués comme contaminés constitue donc une mesure sanitaire indispensable. Lorsque les conditions techniques le permettent, il est complété par le retrait de la souche et du système racinaire superficiel. Les interventions sont réalisées selon des mesures strictes de prophylaxie afin d'éviter toute dissémination du champignon au cours des travaux.

Une surveillance annuelle à l'échelle de la ville

Chaque année, la FREDON PACA et les services municipaux assurent le suivi du patrimoine arboré communal. En 2026, la surveillance a porté sur la moitié des platanes communaux. Dans les secteurs non prospectés directement par la FREDON, les services de la Ville repèrent les arbres présentant des symptômes et transmettent les signalements. Platane copie

La lutte contre le chancre coloré repose également sur une action conjointe de l’État et de la Ville. L’État participe notamment au financement des prélèvements, des analyses, du suivi des zones infectées et de leur cartographie. La Ville assure pour sa part l’organisation de la surveillance et la programmation des interventions.

Des interventions dans plusieurs quartiers

Les opérations programmées concernent plusieurs secteurs de la commune : centre-ville, Champfleury-Monclar, Rocade Sud, Ouest, Les Rotondes, Saint-Chamand, Est et Nord.

Certaines dates peuvent évoluer en fonction des contraintes techniques, sanitaires ou météorologiques. Pour la place des Carmes et le boulevard Limbert, les dates restent à définir.

Replanter lorsque les conditions le permettent

La lutte contre le chancre coloré s’inscrit dans une gestion de long terme du patrimoine arboré. Après les abattages, la Ville prévoit de replanter chaque fois que les caractéristiques du site le permettent.

En l’absence de réseaux enterrés ou d’autres contraintes techniques, la souche et le système racinaire superficiel sont retirés avant la plantation au cours de la période hivernale. Cette démarche permet à la fois d’assainir les sites touchés et de préparer le renouvellement du patrimoine arboré communal.

Coordonnées

Avignon
Liens utiles
www.avignon.fr